

4 mois d'assurance vol inclus avec l'achat de votre vélo

| | | | |
|--|--|---|--|
| CACHET DU REVENDEUR AGREE (obligatoire) | | NUMERO DE SERIE DU CADRE (obligatoire) | |
|--|--|---|--|

Objet du contrat : le vélo neuf acheté auprès du revendeur agréé et identifié ci-dessus par son numéro de série.

Objet de la garantie : l'assureur prend en charge le coût du vélo de remplacement en cas de vol par agression ou par effraction. Le vélo de remplacement est fourni

Durée de la garantie : la garantie est acquise pour une durée de 4 mois, à partir de la date d'achat du vélo assuré.

Franchise : Montant restant à la charge de l'adhérent en cas de sinistre. Montant : 10% du sinistre.

Protection contre le vol exigée : lorsque le vélo est stationné en dehors de tout local fermé à accès privatif, l'adhérent doit l'attacher à un point fixe par un antivol agréé SRA ou FUB (www.fub.fr/antivols), ou référencé par le revendeur du vélo.

Intervenants du contrat :

Courtier : Cylantro – 12 Avenue Jacques Bujault, 79 000 Niort, RCS Niort B 880 512 546, ORIAS 20 001 833 – contact@cylantro.eu

Souscripteur : Holland Bikes - VeloMotion SAS, 79 Ter Boulevard Lefebvre, 75015 Paris- RCS Paris B 442 110 789.

Adhérent : Propriétaire du vélo.

Assureur : Groupement Français de Caution, 7 Chemin de la Dhuy 38240 – Meylan.

Déclaration de sinistre

Le sinistre doit être déclaré dans les deux jours suivant le moment où vous en avez eu connaissance.

Vous trouverez le « Formulaire de Déclaration de sinistre – Vol du vélo » chez le revendeur agréé HOLLAND BIKES qui a vendu le vélo. Il se chargera de faire parvenir à Cylantro les différents documents permettant de gérer le sinistre.

La déclaration doit être accompagnée :

- ✓ de l'original de la facture d'achat du vélo assuré,
- ✓ du récépissé de dépôt de plainte effectué par vos soins auprès des forces de police,
- ✓ d'une copie du présent document dûment complété.

Documents complémentaires

Le présent document est complété des documents : CG_CYLANTRO_HB et IPID_CYLANTRO_HB, qui recensent notamment l'ensemble des exclusions du contrat.